

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les commandes de reproduction).

2 520 417

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 82 01596**

(54) Poteau support de filet formant garde-corps destiné à équiper les pannes d'une toiture de maison.

(51) Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). E 04 D 15/00; E 04 G 1/26, 21/32.

(22) Date de dépôt..... 27 janvier 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 30 du 29-7-1983.

(71) Déposant : VIONNET Pierre. — FR.

(72) Invention de : Pierre Vionnet.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Germain et Meaureau,  
Le Britannia, Tour C, 20, bd Eugène-Deruelle, 69003 Lyon.

"POTEAU SUPPORT DE FILET FORMANT GARDE-CORPS DESTINE A  
EQUIPER LES PANNES D'UNE TOITURE DE MAISON"

La présente invention a pour objet un poteau support de filet formant garde-corps destiné à équiper les pannes 5 d'une toiture de maison.

Lors de la réalisation d'un travail sur la toiture d'un bâtiment, tel que pose du voligeage ou mise en place du revêtement de toiture, il est important de pouvoir assurer la sécurité des personnes travaillant sur la 10 toiture, par exemple par mise en place de filets de protection, susceptibles de retenir les opérateurs lors d'une éventuelle chute de l'un de ceux-ci.

La présente invention vise à fournir un poteau pour la fixation d'un filet au niveau d'un pignon d'une toiture, 15 dans le cas d'une construction comprenant des pannes présentant un débord relativement au mur.

Ce poteau comprend une pièce en forme d'étrier en U apte à venir coiffer la panne à équiper depuis l'extrémité de celle-ci et à prendre appui sur ses deux faces verticales et longitudinales, des moyens étant prévus pour réaliser 20 le serrage de l'étrier sur la panne, l'étrier portant, dans sa partie centrale, l'élément formant poteau proprement dit et permettant la fixation du filet, et étant équipé, au niveau de l'une de ses branches, d'un prolongement 25 présentant, à son extrémité libre, un sabot d'appui sur la face inférieure de la toiture.

Le serrage de l'étrier assure la tenue de l'ensemble sur la panne, tandis que le sabot d'appui sur la face inférieure de la toiture empêche le basculement du poteau 30 vers l'extérieur si une pression est exercée sur le filet, par exemple par un opérateur.

Cet ensemble présente l'avantage de pouvoir se fixer sur la panne au sol, et de se déposer tous travaux de toiture terminés depuis le toit, sans échelle, étant 35 entendu que chaque support peut également être fixé sur une panne, alors que celle-ci est déjà en place au niveau de la toiture.

Avantageusement, les moyens de serrage de l'étrier sur la panne sont constitués par un vérin à vis qui, solidaire de l'une des branches de l'étrier et possédant une extrémité d'appui tournée vers l'intérieur de celui-ci, 5 est décalé par rapport au plan de l'étrier du côté de celui-ci comportant le poteau.

Cet agencement permet :

- d'avoir un serrage dans la zone de la panne la plus proche de la toiture, ce qui est intéressant dans la mesure 10 où les pannes ont souvent une tête constituée soit par une partie biaise, soit par une partie chantournée ;
- aux rivages en biais et en tôle de passer librement, ceux-ci se trouvant en général plus bas que les chevrons, de 2 centimètres environ.

15 Selon une autre caractéristique de l'invention, le prolongement de la branche de l'étrier équipé d'un sabot d'appui sur la face inférieure de la toiture est de longueur réglable avec possibilité de blocage dans la position désirée.

20 Ce réglage en longueur peut être obtenu par l'intermédiaire d'éléments télescopiques présentant des perçages traversants, et maintenus en position par une goupille ou similaire engagée dans lesdits perçages.

Cet agencement présente l'avantage de pouvoir régler 25 la position du sabot qui peut, de ce fait, venir en appui sur la face inférieure d'un chevron. En effet, il est fréquent que les débords de toiture présentent au moins un ou deux chevrons, ces chevrons étant habituellement à 50 centimètres les uns des autres.

30 Selon une autre possibilité, le sabot monté à l'extrémité du prolongement de l'un des bras est réglable en position parallèlement au poteau, c'est-à-dire verticalement, et blocable dans la position désirée.

Cette dernière solution est intéressante dans le cas 35 où le débord de toiture ne présente pas de chevrons, et où le sabot doit venir en appui directement contre la face inférieure du voligeage.

## 3

De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de ce poteau :

5      Figure 1 est une vue en bout d'un pignon de toiture équipé du dispositif support de poteaux selon l'invention ;

Figure 2 est une vue en perspective du système de fixation d'un poteau ;

Figure 3 est une vue de face de ce système ;

10     Figure 4 en est une vue de côté.

La toiture représentée au dessin comprend cinq pannes (2) dont une panne faîtière, sur chacune desquelles est fixé un système (3) formant support d'un filet (4) d'une hauteur d'un mètre environ. La toiture représentée au dessin comprend, en outre, des chevrons (5), dont deux sont situés au niveau du débord de la toiture. Le système support selon l'invention comprend un étrier (6) possédant une âme (7) et deux ailes (8) parallèles destinées à venir prendre appui de part et d'autre des faces latérales verticales de la panne (2) à équiper. La fixation de l'étrier (6) sur la panne (2) est réalisée par l'intermédiaire d'un vérin à vis constitué par une plaque (9) présentant un trou taraudé dans lequel est engagée une vis (10) portant, à son extrémité, un fer plat (11) destiné à venir prendre appui sur l'une des faces de la panne, le fer plat (11) ne tournant pas lorsqu'il est en appui contre la panne et que la vis est actionnée en rotation. L'autre aile (8) de l'étrier est équipée d'une contrepartie (12) située sensiblement en regard de l'axe de la vis (10).  
 20    L'âme de l'étrier (6) porte un tube (13) formant le poteau proprement dit, équipé d'un certain nombre d'éléments d'accrochage (14) en forme de queue de cochon.

30    L'une des ailes (8) de l'étrier (6) porte un tube (15), dans lequel est monté coulissant un autre élément tubulaire (16), chacun des éléments (15) et (16) présentant des trous équidistants (17), la coïncidence entre deux trous (17) des tubes (15) et (16), permettant l'engagement d'une goupille

(18) pour le blocage dans la position désirée des deux tubes (15) et (16). L'extrémité du tube (16) porte un fer plat (19) formant un sabot destiné à venir en appui sur la face inférieure d'un chevron (2) monté en débord de 5 toiture, à proximité immédiate du mur (20) de la maison.

D'un point de vue pratique, le vérin à vis (9, 10) assure le serrage de l'ensemble sur la panne (2), à proximité immédiate du niveau de la toiture, tandis que 10 l'appui du sabot (19) sur la face inférieure d'un chevron (2) empêche le basculement de l'ensemble vers l'extérieur, lorsqu'une poussée est exercée sur celui-ci, ou sur le filet qu'il supporte. Il est remarquable que cet agencement ne gêne nullement la réalisation de tous les travaux de charpente, y compris la pose d'un bandeau de rive, ni la 15 réalisation des travaux de couverture proprement dite.

D'un point de vue pratique, il faut noter que ce système de support de filet présente un grand caractère polyvalent, puisque la latitude de serrage d'une pièce par le vérin à vis varie de 45 à 240 millimètres par exemple, 20 et que les éléments tubulaires (15) et (16) permettent d'utiliser un ensemble à partir d'un débord de toiture de 20 centimètres à 1,50 mètre, les chevrons étant disposés le plus souvent tous les 0,50 mètre.

Comme il ressort de ce qui précède, l'invention 25 apporte une grande amélioration à la technique existante en fournissant un dispositif de support de filet au niveau du pignon d'une toiture, de conception extrêmement simple, puisque chaque support peut être monté soit avant mise en place de la panne, soit après que celle-ci ait été 30 positionnée sur le toit, et peut être démonté lorsque les travaux de toiture sont terminés, à partir de la toiture elle-même, sans nécessiter la pose d'un échafaudage ou même d'une échelle, tout en étant adaptable sur des toitures de formes et de conceptions très différentes.

35 Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas à la seule forme d'exécution de ce poteau support de filet, décrite ci-dessus à titre d'exemple ; elle en embrasse,

au contraire, toutes les variantes de réalisation.

C'est ainsi notamment que la plaque (19) formant sabot pourrait non pas être montée de manière fixe à l'extrémité de l'élément tubulaire (16), mais déplaçable transversalement à cet élément parallèlement au poteau (13), ou encore que les moyens de blocage du tube (16) dans le tube (15) pourraient être différents et constitués par exemple par une vis de blocage, sans que l'on sorte pour autant du cadre de l'invention.

- REVENDICATIONS -

1. - Poteau support de filet formant garde-corps, caractérisé en ce qu'il comprend une pièce (6) en forme d'étrier en U apte à venir coiffer la panne (2) à équiper depuis l'extrémité de celle-ci et à prendre appui sur ses deux faces verticales et longitudinales, des moyens (9, 10) étant prévus pour réaliser le serrage de l'étrier sur la panne, l'étrier portant, dans sa partie centrale, l'élément (13) formant poteau proprement dit et permettant la fixation du filet, et étant équipé, au niveau de l'une de ses branches, d'un prolongement (15, 16) présentant, à son extrémité libre, un sabot (19) d'appui sur la face inférieure de la toiture.

2. - Poteau support de filet selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de serrage de l'étrier sur la panne sont constitués par un vérin à vis (9, 10) qui, solidaire de l'une des branches (8) de l'étrier (6) et possédant une extrémité d'appui tournée vers l'intérieur de celui-ci, est décalé par rapport au plan de l'étrier du côté de celui-ci portant le poteau.

3. - Poteau support de filet selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le prolongement (15, 16) de la branche (8) de l'étrier (6) équipé d'un sabot (19) d'appui sur la face inférieure de la toiture est de longueur réglable avec possibilité de blocage dans la position désirée.

4. - Poteau support de filet selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le sabot (19) monté à l'extrémité du prolongement (15, 16) de l'un des bras est réglable en position parallèlement au poteau (13), c'est-à-dire verticalement, et blocable dans la position désirée.

FIG.1

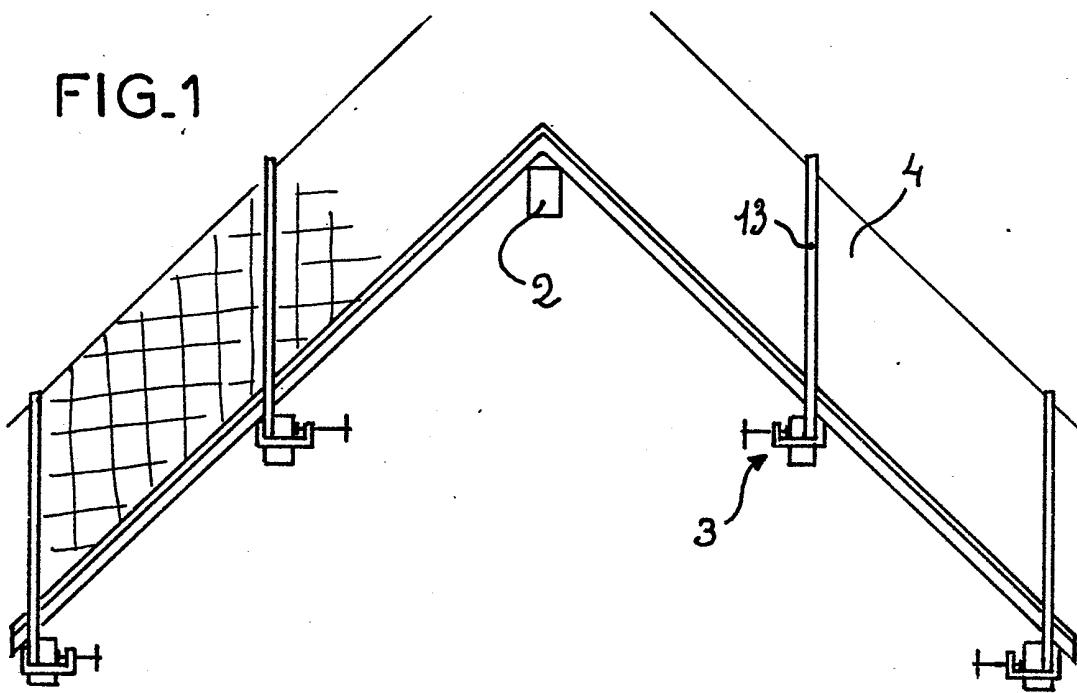


FIG.2

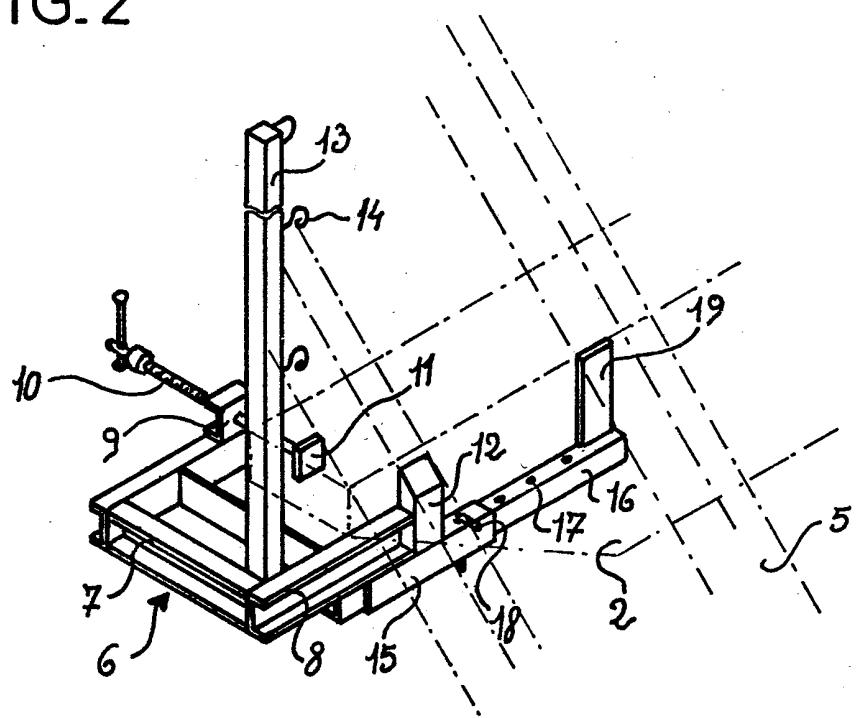


FIG. 3

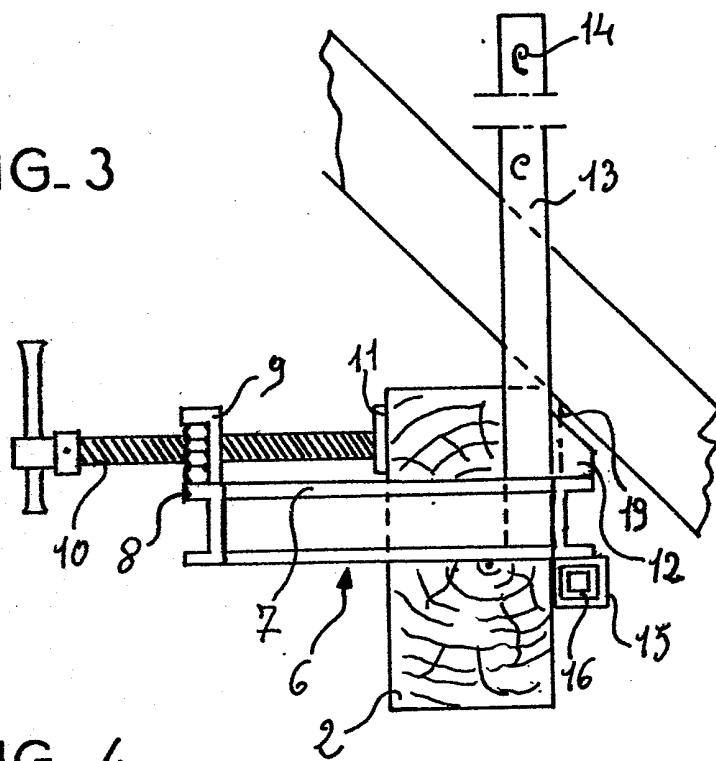


FIG. 4

